



## SO WHAT ?

N° 41

Editorial



L'actualité politique et juridique du Royaume-Uni pourrait sembler traverser une période de relative accalmie en ce milieu d'automne. Elle succède en effet à une indéniable effervescence estivale. Ce dernier mois n'a ainsi connu ni visite officielle, ni accord international de premier plan, ni même de manifestations de grande ampleur. À bien y regarder, toutefois, la tempête n'est jamais très loin, et ce quelle que soit la direction où se porte le regard.

À l'international, le Royaume-Uni se propose d'accueillir un sommet ayant pour objet Gaza et la paix au Proche-Orient, tout en refusant de s'engager dans le conflit soudanais, malgré le risque de génocide. En Europe ensuite, c'est la relation future entre l'UE et le Royaume-Uni qui fait débat, particulièrement s'agissant du volet financier.

À l'intérieur ensuite, outre une nouvelle ambassade chinoise qui risquerait de faciliter un éventuel espionnage, toute l'attention politique est aujourd'hui tournée vers la probable montée des impôts annoncée à demi-mots par la ministre des Finances Rachel Reeves. Même le parti d'extrême droite *Reform UK*, qui avait pourtant fait de la baisse massive des prélèvements son mantra, n'est plus aujourd'hui prêt à garantir une telle promesse, conditionnant cette mesure à l'état des finances de la Couronne.

Sur un autre sujet, la domination de l'extrême droite dans les débats a conduit la police à devoir révéler l'origine ethnique et la nationalité de suspects de plusieurs attaques au couteau, notamment à bord d'un train afin d'éviter toute dérive sur les réseaux sociaux.

La délinquance ne touche pas que le quotidien des sujets britanniques. Elle concerne aussi celui de la famille royale puisque le frère cadet de Charles III s'est vu déchu de tous ses titres et résidences royales à la suite des dernières révélations relatives à l'affaire Epstein.

L'ambiance de scandales outre-Manche est pesante bien au-delà des Windsor. La leader conservatrice, Kemi Badenoch en fait les frais.

Cette livrée de So What ? sera aussi l'occasion de revenir sur les actualités relatives aux nations britanniques.

### Relations internationales : les hésitations de la diplomatie britannique

Faisant suite à sa reconnaissance de la Palestine en tant qu'État le 21 septembre (voir [So What ? n°40](#)), le Premier ministre travailliste Keir Starmer a fait part le 12 octobre de [son souhait](#) que se tienne prochainement à Londres un [sommet international](#) visant à cadrer la reconstruction de la bande de Gaza. Or, cet engagement en faveur de la paix peut sembler à certains égards en décalage avec d'autres positions gouvernementales. [Le Guardian](#) souligne ainsi le refus actuel d'adopter un plan de prévention face au risque de génocide qui concerne de nombreuses populations soudanaises dans un contexte de guerre civile de grande intensité. Notons par ailleurs qu'il s'agit là d'une [position constante](#) du Royaume-Uni s'agissant du Soudan. Un [rapport d'évaluation parlementaire](#), produit par l'*Independent Commission for Aid Impact* (ICAI) le 15 octobre 2025, donne foi à la position exprimée par le *Guardian*, en rappelant que, si le Royaume-Uni n'a pas entièrement délaissé le conflit soudanais, il a néanmoins [limité son aide](#).

L'autre ambivalence que l'on peut relever ces dernières semaines porte cette fois-ci sur la relation du Royaume-Uni avec l'UE. [Thibaud Harrois](#) en a déjà fait l'analyse s'agissant des accords de sécurité post-*Brexit*, tout comme [Marie-Claire Considère-Charon](#) et [Aurélien Antoine](#) au regard de l'accord Nord-irlandais ou du sommet avec l'UE le 19 mai 2025 (voir [So What ? n°38](#)). Il s'agit ici d'un nouvel épisode dans cette saga qui paraît interminable. Alors que le gouvernement britannique a [clairement affiché](#) son désir de rapprochement avec ses voisins continentaux, l'UE rappelle quant à elle que [l'Accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni](#) prévoit que la participation éventuelle du Royaume-Uni à certains programmes européens est conditionnée à



une [participation parallèle au budget](#) de ces mêmes programmes. Cependant, l'UE exige notamment le paiement d'une somme allant jusqu'à 6,5 milliards d'euros afin de « [relancer](#) » les [relations euro-britanniques](#). Difficile de prédire la réponse du Royaume-Uni, et s'il acceptera à terme un approfondissement des liens juridiques qui le rapprocherait de la situation de [la Suisse ou de la Norvège](#).

Enfin, la Chine et le Royaume-Uni s'enfoncent dans une crise diplomatique. Dans le contexte d'un procès (avorté) pour espionnage de deux ressortissants britanniques (voir notre article détaillé [ici](#)), l'inauguration d'une nouvelle ambassade de Chine à Londres, en plein cœur du centre du pouvoir britannique, [passe mal](#), à tel point que celle-ci a été repoussée pour la [seconde fois le 16 octobre](#). Le gouvernement britannique craindrait, selon Dominic Cummings, ancien conseiller sulfureux de Boris Johnson lorsque celui-ci était Premier ministre, que [l'ambassade serve de nid d'espion](#). Alors que le gouvernement s'est donné [jusqu'au 10 décembre](#) pour se prononcer, les autorités chinoises n'ont pas fait secret de leur [mécontentement](#), et menacent même de [représailles](#) face à ce qu'ils nomment de la [mauvaise foi](#).

### **La politique intérieure dominée par la question budgétaire et plusieurs scandales**

Sur le front budgétaire, le parti travailliste hésite à revenir sur la [promesse](#) électorale de ne pas [lever de nouveaux impôts](#). Or, selon la chancelière de l'Échiquier, Rachel Reeves, la situation économique rendrait une telle [mesure inévitable](#). La [ministre des Finances songerait](#) à une augmentation de 2 % de l'impôt sur le revenu, qui s'accompagnerait d'une baisse (équivalente en pourcentage) de la contribution à la sécurité sociale. D'autres pistes, qui ne sont pas exclusives les unes des autres, toucheraient la [taxe d'habitation](#), la taxe à l'achat immobilier, le seuil de défiscalisation de l'épargne et même une [exit tax](#) - qui toucherait ceux qui sortiraient du territoire national. Alors que certains saluent [l'audace nécessaire](#) pour mener à bien un tel

projet fiscal, d'autres s'inquiètent que la pression risque de peser sur [les plus démunis](#) (pour un article de fond sur le système budgétaire britannique, voir celui d'Alexandre Guigue [ici](#)).

Les U-Turn ne sont pas l'apanage du parti au pouvoir. Nigel Farage, leader du parti d'opposition *Reform UK*, est habitué des sorties médiatiques. De telles saillies, du fait de leur nombre mais aussi de leur nature, sont favorables à la multiplication des volte-faces. Alors que dans son manifeste de juin 2024 le parti qu'il préside promettait une [baisse générale d'impôts de près de 90 milliards de livres](#) par an, Nigel Farage a reconnu que, même dans l'éventualité où il deviendrait majoritaire à l'occasion du prochain scrutin, une [telle promesse ne pourrait être tenue dans l'immédiat](#). Il impute ce revirement non à un changement d'idées, mais à la [mauvaise situation financière que lui laisserait alors le gouvernement présent](#). L'objectif du leader d'extrême droite est d'afficher plus [de crédibilité économique](#) alors que l'accès au 10 Downing Street est de moins en moins hypothétique si l'on s'en tient à des sondages toujours [très favorables](#) à Reform UK.

D'autres actualités font plus régulièrement la une des médias et de réseaux sociaux. Les scandales qui touchent le Royaume-Uni fleurissent non sans paradoxe en cette période automnale. On pense en premier lieu [aux ultimes rebondissements relatifs à l'affaire Epstein](#) dont le volet britannique a principalement concerné Andrew, troisième enfant d'Élisabeth II et frère de Charles III. L'ancien prince s'est vu reprocher une fois encore d'avoir entretenu des relations illicites avec une mineure. Malgré les dénégations répétées de l'intéressé, et le versement de quelque 12 millions de livres en guise de règlement à l'amiable à Virginia Giuffrè qui l'accusait, l'opinion publique britannique s'est émue de la publication de nouveaux détails qui mettent au jour les contradictions dans le récit d'Andrew.



Dans la tourmente, et soucieux d'éviter toute contagion médiatique, Buckingham Palace a pris la décision inédite non seulement de lui ôter son titre de duc d'York, mais aussi celui de prince et membre de divers ordres de chevalerie. Le Palais lui a, en outre, intimé de quitter sa résidence de Royal Lodge, à Windsor, où il vivait depuis près de deux décennies à un prix dérisoire.

Deux questions intéressent les juristes au-delà des faits qui font la une des journaux. La première tient à la qualité de prince. Celle-ci n'est pas un titre conféré par le monarque, comme celui de duc ou de comte, mais appartient à tous les enfants d'un monarque, normalement sans distinction. Cette règle découle d'une lettre patente de George V datée de 1917, instrument de la prérogative royale. Qu'on ôte donc ce titre à Andrew est ainsi une exception remarquable à une règle centenaire.

La seconde porte sur le principe même d'une sanction en dehors de toute poursuite pénale. Rappelons, en effet, qu'Andrew Mountbatten-Windsor est toujours présumé innocent. Néanmoins, l'appartenance à la famille royale, et par conséquent la jouissance des honneurs qui lui sont afférents, est conditionnée en quelque sorte à une opinion publique qui, sans se constituer en tribunal, exige une probité exemplaire. L'exclusion de l'un des membres entaché par le scandale paraît dès lors affaire de survie pour une famille royale dont la dignité affichée est condition même de son existence.

L'autre affaire de ces derniers jours implique une personnalité politique de premier plan. Il s'agit de Kemi Badenoch, cheffe du Parti Conservateur. L'ancien Premier ministre (conservateur) David Cameron est inquiet depuis 2021 dans une affaire de lobbying, dans laquelle il aurait usé de ses connexions politiques pour avancer dans ses fonctions de conseiller rémunéré dans une entreprise, *Greensill Capital*. Or, le 6 novembre 2025, le Guardian révèle que Kemi Badenoch est accusée d'être intervenue en 2021 dans une enquête du service britannique des faillites au profit de David Cameron, lorsqu'elle était secrétaire d'État au Commerce - donc en charge des faillites. Elle aurait

ainsi influencé le périmètre de l'enquête afin d'exclure de son champ celui qu'elle entendait protéger. Le *Labour Party*, aujourd'hui au gouvernement, exige ainsi que cette affaire fasse l'objet d'un débat parlementaire pour déterminer le niveau de responsabilité de Kemi Badenoch, et savoir si elle a ou non détourné l'usage de sa charge. Le troisième scandale touche le *Labour Party*, accusé d'avoir facilité une grave erreur administrative du fait de sa politique pénitentiaire. Hadush Kebatu, condamné pour agression sexuelle, a été relâché alors qu'il devait être simplement transféré en vue d'une expulsion vers son Éthiopie natale. Après plusieurs jours en liberté, et après que d'importants moyens policiers ont été mis en place, il a finalement été arrêté dans un parc de Londres le 26 octobre 2025. Il n'a fallu guère de temps pour que l'indignation générale ne se dirige vers le ministre de la Justice, David Lammy. D'après le Daily Telegraph, il n'y aurait pas moins 90 erreurs similaires commises dans l'année en cours. Certains haut gradés de la police ont aussi fait savoir qu'ils redoutaient, si le projet de loi porté par le gouvernement sur l'application des peines devait être adopté, qu'il y ait une augmentation substantielle de telles erreurs à l'avenir. David Lammy a, pour sa part, mandaté une enquête administrative et promis une plus grande diligence à l'avenir.

La dernière polémique que nous souhaitons évoquer ici est celle qui a fait suite aux attaques au couteau dans un train de la *London North Eastern Railway*. La police révèle après leur arrestation l'ethnicité des prévenus. Cette pratique est certes légale, dès lors qu'il y a un intérêt certain à diffuser une telle information, mais elle interroge néanmoins quant au risque d'accentuer une éventuelle stigmatisation et d'aggraver un profilage racial déjà répandu. La police, toutefois, insiste sur le fait que son geste est justement motivé par une considération inverse - prendre de court toute tentative de désinformation, qui se nourrirait de l'ambiguïté et du doute que le vide laisserait.



## Progrès démocratiques au pays de Galles

Le pays de Galles marque l'actualité de ces dernières semaines par le dépôt au Senedd (le Parlement gallois) d'un projet de loi prévoyant l'introduction d'un mécanisme de *recall* inspiré du [Recall of MPs Act de 2015](#) applicable au Royaume-Uni dans son ensemble. Le dispositif gallois permettrait, sous certaines conditions, de révoquer un membre du Senedd avant la fin de son mandat en cas de faute grave ou de condamnation pénale. [L'objectif affiché est de renforcer la responsabilité politique et d'accroître la confiance du public](#) dans ses représentants. Le texte, porté par le gouvernement gallois (travailliste), prévoit que la procédure puisse être déclenchée à la suite d'une pétition rassemblant un seuil défini d'électeurs de la circonscription concernée. Son adoption est encore incertaine, mais elle marquerait un progrès dans le contrôle des parlementaires.

## Actualité juridique : à noter également

Le Parlement discute en ce moment un [Crime and Policing Bill](#). Ce nouveau texte pénal qui viendra s'ajouter à un nombre impressionnant de textes dans ce champ ces dernières décennies crée de nouvelles infractions. Parmi elles, [l'interdiction des manifestations organisées devant le domicile d'élus](#). La peine encourue n'est pas non plus anodine, allant [jusqu'à six mois d'emprisonnement](#). Bien que le gouvernement soutienne que cette atteinte à la liberté de manifester se justifie par [l'augmentation inquiétante des cas de harcèlement ciblés](#), l'effet d'accumulation est manifeste au regard des [nombreuses autres restrictions](#) décrétées ces derniers mois (concernant par exemple la [proscription d'une association de soutien à la Palestine au moyen du droit anti-terroriste](#)). Au-delà de l'actualité législative, une affaire bientôt conclue devant la Cour suprême retient l'attention en matière de droits et libertés fondamentaux. Dans l'affaire [Keir v. His Majesty's Advocate](#), M. Keir a été condamné en première instance pour agression sexuelle. Le prévenu a demandé l'admission de

preuves de relations consentantes antérieures, ce que la section 275 du [Criminal Procedure \(Scotland\) Act 1995](#) n'autorise pas. Il conteste devant la Cour suprême le jugement de première instance en arguant de son droit à un procès équitable tel que garanti par l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Il serait méconnu en raison d'une disposition par trop restrictive en matière de droits de la défense. L'enjeu du litige tient donc à la conciliation entre la protection des victimes d'agressions sexuelles, d'une part, que le législateur écossais a voulu renforcer en excluant la possibilité d'évoquer leur comportement sexuel passé, et le respect des droits de la défense, d'autre part, qui supposent la possibilité de présenter toute preuve utile à la manifestation de la vérité. Ces faits nous renvoient à la célèbre décision [R v A](#) dans laquelle la Chambre des Lords avait déjà jugé qu'une interdiction absolue d'évoquer les antécédents sexuels d'une plaignante pouvait, dans certains cas, porter atteinte au droit à un procès équitable. Peut-être que l'espèce sera donc l'occasion d'harmoniser les droits d'un côté et de l'autre du mur d'Hadrien.

## Pour conclure : un ministre britannique, un taxi français, et des routes italiennes...

Ceci n'est pas le début d'une plaisanterie, mais bien celui d'un (minuscule) scandale impliquant le ministre de la Justice, David Lammy, son épouse et un chauffeur de taxi français, sur fond d'entente de moins en moins cordiale. Le couple avait sollicité un conducteur pour les acheminer de Bologne aux Alpes françaises pour un déplacement privé après la participation à une conférence ministérielle. [À la suite d'un différend sur le montant de la course](#), l'homme au volant se serait enfui, emportant valises et effets personnels, tandis que le ministre aurait laissé échapper quelques saillies peu amènes à l'égard de la France et de ses chauffeurs. [Poursuivi pour vol, ce dernier vient d'être relaxé le 3 novembre par la justice française](#). L'incident, tout anecdotique qu'il soit, n'aura heureusement pas suffi à ternir l'entente cordiale franco-britannique.

